Vendredi 28 Avril 1882. N^ro 34 VINGT-DEUXIÈME ANNÉE.

LE CONFÉDÉRÉ

Organe libéral du Valais

Paraissant le mardi et le vendredi.

PRIX DE L'ABONNEMENT:
Suisse: Un an fr. 8. Six mois fr. 4 50.
Trois mois fr. 3 50.
Etranger: le port en sus.

POUR CE QUI CONCERNE LA RÉDACTION
On est prié de s'adresser au Bureau du *Confédéré*, à Sion.
On peut s'abonner à tous les bureaux de poste.
Tous les envois doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES:
15 centimes la ligne ou son espace.
Adresser directement à l'imprimerie Jos. BEEGER, à Sion.

Les annonces de provenance étrangère au canton doivent être exclusivement adressées à l'Agence de Publicité Haasenstein et Vogler.

Confédération suisse.

ASSEMBLEE FÉDÉRALE.

Le *Conseil national* s'est occupé lundi des conventions annexes au traité de commerce avec la France. La convention pour l'établissement est la même que celle de 1864, seulement les Français pourront déposer, comme papiers de légitimation, des déclarations des consulats et de l'ambassade, ou des passeports, Il en est de même pour les rapports de voisinage, la propriété littéraire et les droits des commis-voyageurs. Les quatre conventions ont été ratifiées sans opposition.

La convention sur le régime douanier entre la Suisse et la Savoie et le raccordement du chemin de fer Annemasse Veyrier sont pareillement ratifiés.

Le conseil national a décidé de faire imprimer le procès-verbal de la discussion concernant le traité de commerce.

Il a aussi discuté, mardi, la convention phyloxérique et autres objets de moindre importance, entre autres l'allocation du traitement d'un adjoint au Département fédéral de justice et police.

A la fin de la séance, M. Philippin développe sa motion concernant l'émigration. Il cite les chiffres et prouve que l'émigration va croissant en Suisse. La moyenne des dix ans est de 3600 individus. En 1881 ce chiffre s'est élevé à plus de 10,000. Il part de là pour signaler la nécessité, le devoir qui s'impose d'étudier cette question à fond, soit au point de vue de l'examen de la question de savoir s'il n'existe pas, en Suisse même, des territoires où nos ressortissants trouveraient du travail sans s'expatrier.

L'apôtre de l'émigration, M. Joos, demande la parole. Tout le monde se récrie et la séance est levée à 2 heures.

—

Conseil des Etats. — Mardi et mercredi le conseil avait à l'ordre du jour le traité de commerce avec la France. Les débats qui avaient duré une semaine au National, ont été considérablement abrégés aux Etats, où la répétition des arguments déjà émis seraient des banalités. Ont parlé en faveur de l'adoption, les rapporteurs MM. Blumer (Glaris) et Lachenal (Genève). La minorité de la commission, représentée par MM. Tschokke (Argovie) et Bitzius (Berne) a fait une vive opposition qui, selon une dépêche de Berne, du 26 avril, n'a pas empêché que le traité fût ratifié par 37 voix contre 2, ensuite de la décision identique du Conseil national.

On croit à Berne que l'Assemblée fédérale ne tardera pas à clore la session et à renvoyer les matières à traiter à la session ordinaire de juin.

Instruction publique. — Les membres radicaux de la commission du Conseil national chargée d'examiner les projets du Conseil fédéral sur l'exécution de l'art. 27 de la constitution fédérale (instruction primaire) se sont entendus sur une proposition uniforme, le groupe Vœgelin-Richard s'étant joint au groupe Deucher-Karrer. Cette proposition est la suivante :

1° Le Conseil fédéral est chargé de faire procéder par le Département fédéral de l'Intérieur, sur la situation des écoles dans les cantons, aux enquêtes et études qui sont nécessaires pour assurer l'exécution de l'art. 27 de la Constitution fédérale et rendre possible la promulgation des lois sur la matière.

2. Pour mettre le Département fédéral de l'intérieur en état de satisfaire à cette tâche, il lui est donné un secrétaire particulier, soit un secrétaire de l'instruction publique, avec un traitement annuel de 5000 fr. Ses attributions seront fixées par un réglement spécial, qu'édictera le Conseil fédéral.

3, Le Conseil fédéral devra, encore dans le courant de cette année, présenter un premier projet de loi concernant la convention exclusivement civile et la couleur non confessionnelle (laïcité) de l'école, ainsi que l'exclusion des personnes appartenant à des ordres religieux.

Sur le troisième point de la proposition, M. le conseiller fédéral Schenk, chef du Département fedéral de l'intérieur, s'est déclaré satisfait.

La minorité de la commission, composée de MM. Segesser, Jaquet et Joris, propose de ne pas entrer en matière sur les projets du Conseil fédéral

Gothard. — L'inauguration du Gothard est définitivement fixée au dimanche 21 mai prochain Le train inaugural partira de Milan le matin, portant M. Baccarini, qui représentera le gouvernement italien. Le soir, il y aura un grand banquet au Schweizerhof, à Lucerne, pour les invités suisses et allemands, suivi de

---

50 FEUILLETON DU *CONFÉDÉRÉ.*

LE PLUS HARDI DES GUEUX

PAR

Alfred Assollant

Il y eut quelques compliments. Le temps pressait.

Le duc et sa sœur me saluèrent, et en m'invitant de nouveau à conduire Ninon chez la dame.

— Au revoir, mon cher Marteau. A demain, ajouta le duc.

Il sourit gracieusement et partit. Rienquivaille disparut à son tour, et pour dire la vérité, je ne cherchai pas à le retenir. Au reste, je ne m'inquiétais de rien. Je prévoyais si peu le terrible événement qui devait terminer la journée.

Le nouveau curé nous fit le meilleur accueil et m'embrassa cordialement. Mgr l'archevêque qui venait de terminer sa toilette et qui allait sortir, daigna remarquer la beauté de Ninon et toucher légèrement du dos de la main ses joues roses ; l'état-major se mit en marche, — je veux dire le curé, les chanoines, les grands vicaires et tout ce qui avait un rang dans l'église, — et l'on alla dîner de très bon appétit.

— N'oubliez pas, dit le nouveau curé en passant près de moi, que je vous attends ce soir, que la compagnie sera nombreuse, et que grâce à mes nouveaux paroissiens qui me comblent de tout, le souper sera digne du dîner.

C'était, je dois l'avouer, le plus grand et presque le seul défaut de ce saint prêtre, d'aimer un peu trop la bonne chère et les longs repas. Jusque-là, il n'avait dîné à son aise que chez les autres ; maintenant il pouvait dîner abondamment chez lui et inviter ses vieux amis et son cœur s'en réjouissait.

XXXVIII

Nous revînmes à la maison pour dîner, — fort légèrement il est vrai, — dans l'attente du souper que le curé m'avait promis. Nous retournâmes à Saint-Eustache pour vêpres et le salut ; puis je me promenai un instant avec Ninon au jardin des Tuileries, où, je ne sais pourquoi, je me sentis tout à coup saisi d'un triste pressentiment.

Ninon elle-même n'avait pas sa gaieté ordinaire. Au lieu de rire et de chanter à propos de tout et de rien comme elle en avait l'habitude, elle était triste, ne parlait pas, ne répondait qu'à peine : « Oui, papa, non, papa. »

Elle regardait avec inquiétude autour d'elle, paraissant chercher ou craindre quelqu'un. Je crus d'abord qu'elle pensait à Rienquivaille, et que le drôle lui avait peut-être glissé quelque papier ou dit un mot à l'oreille dans l'escalier obscur de la galerie. Je me repentais de ma bonhomie. J'aurais dû être plus ferme, refuser les services de ce vaurien, me tenir en garde contre ses pièges.

J'essayai d'interroger finement Ninon, de faire des questions adroites. je lui dis :

— C'est une merveille que Rienquivaille se soit trouvé là si à propos quand nous avons été bousculés devant l'église. On aurait dit qu'il s'y attendait !

— En effet, papa, en effet, répondit négligemment Ninon.

Je vis qu'elle ne m'écoutait pas.

l'illumination du lac des quatre cantons ; le lendemain, le train partira pour Milan emmenant les invités italiens, allemands et suisses.

Les invitations à cette cérémonie sont sur le point d'être lancées. Les participants seront les membres du Conseil fédéral et du Tribunal fédéral, les colonels divisionnaires, les inspecteurs fédéraux des chemins de fer, les deux directeurs des bureaux internationaux des postes et des télégraphes, les membres de l'Assemblée fédérale qui en feront la demande (ils sont déjà au nombre de 80), les gouvernements des cantons du Tessin, Uri, Schwytz et Zoug, riverains de la ligne, les représentants diplomatiques d'Allemagne et d'Italie en Suisse, un délégué de chaque gouvernement cantonal, le consul italien a Lugano, etc., etc.

Réforme électorale. — Le comité de l'Association genevoise pour la representation de la minorité a décidé, en vue des élections municipales de la ville de Genève, de faire très-prochainement une démarche auprès des comités électoraux pour les inviter à présenter des listes incomplètes, de manière à ce qu'une représentation équitable soit assurée au parti qui demeurera en minorité.

Canton du Valais.

Le Conseil d'Etat a désigné son vice-président M. Chappex pour le représenter à la conférence fixee à Berne le 25 courant pour la discussion des projets d'horaires, (service d'été) de la Suisse-Occidentale et du Simplon et du Jura-Berne-Lucerne,

Nous espérons que le représentant de notre canton aura été assez heureux pour faire redresser les griefs criants mis à l'évidence par notre honorable correspondant dans les articles de notre journal intitulés : HORAIRE DU CHEMIN DE FER BOUVERET BRIGUE, OU LES SÉQUESTRÉS DU DISTRICT DE MONTHEY.

Le Conseil d'Etat a décidé de demander au Conseil fédéral un second service postal dans la vallée de Conches, dans ce sens qu'une voiture corresponde avec le premier train arrivant à Brigue, et une autre avec le dernier train partant de ce lieu.

Le Conseil fédéral a nommé M. Rodolphe Muller, à Sion, lieutenant dans les troupes d'administration.

Pour la troisième et dernière fois, nous donnons un démenti formel à l'*Ami du peuple* qui accuse le *Confédéré* d'avoir « chanté la syphilis ». Ce n'est pas pour lui, calomniateur incurable, que nous écrivons, mais pour notre justification aux yeux de nos lecteurs. Dès que l'*Ami* eût précisé la date de la publication d : l'article sur lequel il brode, nous avons été aux informations et le rédacteur du *Confédéré* de 1875 a eu l'obligeance de nous communiquer le *corps du délit* que nous reproduisons textuellement à la troisième page de ce n° comme « Variétés. » C'est la manière la plus péremptoire de prouver l'insigne mauvaise foi de l'accusation.

Le sens de cette publication est que les savants ne sont pas toujours heureux dans le choix des noms qu'ils donnent aux choses : exemples : une vilaine maladie comme la syphilis a un nom très doux, tandis qu'une fleur bien mignonne comme le rhododendron, en a un barbare et malsonnant. Dès lors est-il étonnant qu'un Huron quelconque, aussi bien qu'un homme civilisé qui ne connaît pas l'étymologie grecque des deux mots, ait trouvé que le nom le plus doux conviendrait mieux a une jolie fleur qu'à une affreuse maladie ?

Et c'est ce que l'*Ami du peuple* a travesti !

Nous avons la satisfaction d'annoncer que le conflit d'horaire entre la Compagnie du hemin de fer de la Suisse Occidentale et du Simplon avec la Compagnie de navigation au Bouveret est applani. Selon avis arrivé de Berne, la correspondance directe est rétablie pour le service d'été

Fribourg, le 25 avril 1882.

(Correspondance particulière du Confédéré.)

Notre aristocratie relève la tête ; elle ne se souvient plus de 1781 lorsque le patriote Chenaux marchait sur Fribourg à la tête de 2000 citoyens pour revendiquer les droits du peuple. La levée de boucliers fut comprimée par les troupes bernoises et la tête de Chenaux plantée sur la place de Romont apprit bientôt au peuple des campagnes l'issue de l'insurrection et ce que l'on pouvait attendre d'une aristocratie égoïste et jalouse de ses priviléges.

Les préparatifs de notre grande fête nationale, le tir fédéral, ont empêché l'année dernière la célébration du 100e anniversaire de la mort du martyr (5 mai 1781). Cette année un comité s'est formé à Bulle pour recueillir les fonds destinés à élever un monument au patriote Gruyérien. Il vient d'adresser un appel dans ce sens au peuple fribourgeois.

Voici quelques uns des passages les plus saillants de cette proclamation.

« Dans les premiers moments de frayeur, le gouvernement des seigneurs de Fribourg avait songé à exciter la trahison ; il avait promis 100 louis de prime à qui lui apporterait la tête de Chenaux. Pour la confusion de la démocratie, il se rencontra effectivement un lâche parmi les conjurés, qui, dans la nuit du 4 mai, assassina son chef à l'endroit où le chemin d'Ecuvillens vient se joindre à la route cantonale près de Posieux. Ce Judas avait nom Henri Rossier.

« Le général mort, les soldats perdirent courage ; ils se rendirent entre les mains de M. de Froideville, commandant de la troupe, qui promit la vie sauve aux conjurés.

« Le cadavre de Chenaux fut transporté à Fribourg où on lui fit encore subir les plus ignobles outrages. Sa tête fut détachée du tronc par les mains du bourreau qui se livra à cette opération dans un état d'ivresse tellement révoltant qu'il lui fallut quatre coups pour achever sa besogne ; le tronc fut encore partagé en quatre.

« Pendant 21 jours la tête de Chenaux fut exhibée au bout d'une perche, la face tournée contre la Gruyère, son pays natal, sur la porte de Romont, pour faire comprendre aux paysans quelle serait la peine qui attendrait ceux qui auraient encore la criminelle audace de contester aux patriciens le droit de gouverner seuls le canton.

« Un moine, parent de Chenaux, obtint enfin de pouvoir enlever cette tête, mais à la condition de l'aller enterrer de nuit, sans cérémonie et sans bruit, à La Tour-de-Trême.

« En 1781 le bas clergé était patriote. Si les Jésuites ouvrirent leurs caves aux soldats bernois, si l'évêque Mgr de Montenach condamna l'horrible révolte et défendit les dévotions que le peuple faisait au chef de la révolte, d'un autre côté, le curé de Morlon avait béni les insurgés partant de Bulle et partout le clergé des

---

La conversation tombait malgré tous mes efforts. Je n'essayai plus de la relever, et nous tournâmes en silence autour de la grande pièce d'eau qui est au fond du jardin des Tuileries, tout près de la place Louis XV.

Là, pour faire quelque chose, car ce silence et cette tristesse nous pesaient, — à moi surtout, — nous regardâmes les petits poissons rouges qui nageaient à la surface de l'eau et qui se disputaient quelques bribes de pain. Trois ou quatre cents bons bourgeois donnant le bras à leurs femmes contemplaient avec moi ce spectacle en attendant la musique des gardes-françaises qui devait jouer à sept heures du soir.

Mais je me souvenais du malheur qui avait failli arriver à Ninon quelque temps auparavant, et d'ailleurs, j'étais attendu à sept heures pour souper chez le curé de Saint-Eustache. Je ramenai donc ma fille à la maison, où Jeannette était restée, et qui parut un peu troublée de me voir rentrer si tôt. On aurait dit qu'elle ne nous attendait pas encore.

Comme il faisait beau temps et que les dimanches les boutiques sont fermées, le quartier était presque désert. Tous mes voisins étaient partis ou presque tous, excepté quelques petits enfants qui couraient et jouaient sur la place Saint-Jacques-la-Boucherie. Tout le reste était allé se promener en famille, les riches à Vincennes, à Romainville, les autres aux Champs-Elysées ou au Palais Royal. On aurait dit une ville abandonnée.

Au moment de quitter Ninon, je l'embrassai comme à l'ordinaire. Elle se jeta dans mes bras, à mon cou ; elle avait les yeux pleins de larmes qu'elle retenait à grand'peine.

— Qu'as-tu, mon enfant ? Quelqu'un t'a-t-il offensée ou maltraitée ?

Elle me répondit en souriant tristement :

— Non, papa, j'ai envie de pleurer ; je ne sais pas pourquoi !

J'offris de rester avec elle au logis.

— Non, non, je veux que tu t'en ailles. M. le curé ne serait pas content si tu manquais à son souper. Je le veux : Va-t-en, je le veux !

Il fallut obéir. Mais je pensai à part moi que ce maudit Rienquivaille devait être pour quelque chose dans l'affaire, et je me promis bien de le recommander au prône, c'est-à-dire au curé son protecteur.

En sortant, je pris Jeannette à part et je lui dis :

— Ma bonne Jeannette, ferme bien la porte derrière moi. Ne l'ouvre à personne. Fais de la tisane de tilleul bien sucrée à Ninon qui a ses nerfs. Si elle veut pleurer, laisse-la faire ; on dit que ça soulage les petites filles ; si elle veut causer, raconte-lui des histoires.. surtout pas d'histoires d'amour. Ça l'intéresserait peut être trop.

— C'est bon, monsieur, à mon âge, on sait ce qu'on doit dire, pas vrai ? quand on parle à des jeunesses... Je lui dirai le conte du PETIT CHAPERON ROUGE, qui fut mangé par le loup ; ou celui de la bonne femme qui n'a jamais contrarié son mari ; mais c'est qu'elle était morte le jour de son mariage après la messe!..

— Tu diras tout ce que tu voudras, mais ferme la porte à double tour. J'ai mon passe-partout.

— Suffit, Monsieur Marteau.

Ayant pris toutes mes précautions, j'allai chez mon ami le curé, où déjà plus de trente personnes étaient réunies. C'étaient les notables des deux paroisses de Saint-Eustache et de Saint-Merry.

(A suivre.)

paroisses était avec le peuple contre la tyrannie.

« La pensée d'élever un monument à Chenaux et de perpétuer le souvenir de ce dévouement a déjà été discutée plus d'une fois. En 1876, dans un banquet du Cercle des Arts et Métiers, à Bulle, la chose avait même était décidée en principe. Une première collecte pour constituer un fonds à cette destination avait déjà réuni une centaine de francs.

« Aujourd'hui la question de l'érection d'un monument au major Chenaux a été reprise et décidée affirmativement dans une assemblée réunie au Cheval-Blanc, à Bulle, le 9 avril courant.

« Un comité d'initiative y a été désigné dans la personne de

MM. Morard, avocat, à Bulle.
Glasson Jules, syndic, à Bulle.
Castella, général, à Bulle.
Dupasquier, Louis, à Vuadens.
Sciobéret Jules, à la Tour.

Des listes de souscription sont ouvertes auprès de MM. les membres du comité où, dès ce moment, on peut apporter son offrande.

Que le peuple fribourgeois sache élever à la mémoire du martyr tombé en combattant pour la démocratie un monument digne de lui ! Car le souvenir des grands hommes réconforte le patriotisme.

« En attendant le monument, il a été décidé qu'il serait dit le 4 mai 1882, 101me anniversaire de l'assassinat de Chenaux, dans l'église de la Tour-de-Trême un office anniversaire pour le repos de son âme. »

Inutile de dire que la souscription marche bien.

Tout cela ne sera pas fait pour calmer l'agitation politique surexcitée au plus haut degré par les procédés de notre *excellent* gouvernement. Tous les fonctionnaires qui ne portent pas l'estampille du N° 13 et qui ne sont pas ***libertards***, sont impitoyablement destitués. Ces mesures provocatrices ont indigné la Haute Gruyère. Des pétitions se signent afin de demander que les fonctionnaires renvoyés soient réintégrés dans leurs fonctions.

Correspondance.

Dimanche prochain, 30 courant, se réuniront à Chamoson les sociétés de fanfare d'Ardon, Chamoson, Charrat, Leytron, Nendaz, Riddes, Saxon-les-Bains et Saxon Village.

Ces sociétés représentées par leurs délégués dans une réunion qui a eu lieu en janvier dernier, ont fondé une fédération des fanfares villageoises du centre. Chaque année, au mois d'Avril ou Mai, une réunion aura lieu alternativement dans l'une des sept communes.

Le but de cette fédération est d'encourager le zèle des musiciens, de resserrer les liens d'amitié et stimuler l'émulation qui est la vie de toute association.

La fanfare de Chamoson ayant pris l'initiative de cette convocation, il fut décidé que la première réunion aura lieu dans cette commune.

Nous espérons que toutes les personnes, qui ont à cœur le développement des sociétés de musique, se feront un devoir de se rendre à cette fête villageoise et encourager, par leur présence ces jeunes sociétés dont le plus grand nombre comptent à peine deux années d'existence.

Un membre de la fédération.

Nouvelles des Cantons

BERNE. — Le *Bund* rapporte que dans la nuit du 19 au 20 avril, un magnifique phoque s'est évadé d'une baraque du champ de foire de la Schutzenmatteet a gagné le cours de l'Aar. D'après une nouvelle venue de Buren, l'amphibie fugitif avait descendu le cours de la rivière et a été tué près de Buren à coups de fusil, après avoir causé une assez grande sensation dans la population de la localité par son étrange apparition.

NEUCHATEL. — On nous écrit que l'on s'aperçoit maintenant que la gelée des 10 et 11 avril a fait plus de mal dans les vignes qu'on ne le supposait d'abord. Ce sont surtout les vignes précoces qui ont souffert. On nous en cite en bise et en vent de Neuchâtel qui ont perdu une bonne partie de la récolte.

(*Suisse Libérale.*)

GENÈVE. — Un syndicat de financiers genevois se montre disposé à étudier la question d'un réseau général de voies ferrées de circulation dans toutes les directions du canton où le besoin s'en fait sentir. Une entente devrait avoir lieu d'un côté avec les tramways, d'autre part, avec le concessionnaire actuel des voies étroites. La *Tribune* ne doute pas que cette entente ne se produise, ce qui résoudrait patriotiquement cette question qui a divisé les électeurs dimanche dernier.

Nouvelles Etrangères.

France.

Les réunions des Conseils généraux, qui presque toutes sont terminées, n'ont donné lieu à aucun incident digne de remarque. Partout elles ont été consacrées à l'examen plus ou moins rapide de questions départementales dont la solution est attribuée à ces assemblées. La session d'avril est d'ailleurs de beaucoup la moins importante des deux sessions de l'année, et, si la présence en province des députés et des sénateurs a attiré l'attention, c'est beaucoup moins parce qu'un certain nombre d'entre eux prennent part aux travaux des assemblées départementales, que parce qu'ils se trouvaient, pour la première fois depuis les derniers événements politiques, en face de leurs électeurs.

Les cléricaux ont bien tenté de décider les Conseils généraux à protester contre la loi qui rend l'instruction primaire obligatoire, mais ils n'ont guère réussi dans cette tentative, et cinq Conseils seulement se sont prononcés ouvertement contre la nouvelle loi. Dans tous les autres, il s'est trouvé une majorité pour voter la question préalable, réclamée par les préfets. C'est là pour les cléricaux un maigre résultat et qui prouve combien ils se trompaient, lorsqu'ils affirmaient, il y a trois semaines, que le pays les suivrait dans leur campagne contre la nouvelle loi.

Espagne.

Samedi, la Chambre des députés espagnole a décidé d'avoir une séance de nuit et de la prolonger jusqu'à ce que le traité de commerce conclu avec la France fût adopté. Le vote a été émis à 2 heures du matin. 237 voix se sont prononcées pour le traité, 59 contre. Ce résultat a été accueilli par de vifs applaudissements.

Allemagne.

La Chambre des seigneurs de Bavière, en discutant le budget, a rétabli à l'unanimité le chapitre des fonds secrets que la Chambre des députés avait supprimé.

Amérique.

Le consul général des Etats-Unis à Berlin disait l'autre jour à des amis que près de cent mille Américains viendraient cette année en Europe. Tant mieux ! de cette façon, l'or que l'Europe envoie au-delà de l'Atlantique lui reviendra en partie.

— D'après les avis du Nouveau-Mexique, les Indiens commettent des excès horribles ; ils détruisent les habitations et massacrent les colons. Des troupes y ont été envoyées.

VARIÉTÉS

Aimez-vous les vilaines choses ?.... donnez-leur un savant pour parrain. Il y a dix à parier contre un qu'il leur trouvera des amours de noms à soulever le cœur.

Si au contraire, c'est une fleur bien mignonne que vous ayez à baptiser, méfiez-vous du savant, votre fleurette vous reviendra avec un nom de crocodile.

***

Un trans-océanien, venu parmi nous pour se faire initier à notre civilisation, se montrait fort friand de notre langue, mais le souvenir de son idiome maternel, si riche en onomatopées, l'induisait souvent en quiproquo.

Son professeur, qui voulait mettre cette intelligence primesautière en garde contre les inductions euphoniques du français, lui dit un jour :

« Connaissez-vous la maladie dont vos ancêtres ont gratifié les nôtres ?

— Si je la connais, répondit fièrement l'apprenti civilisé, si je la connais !

— Et ceci ? continua-t-on en lui montrant une fleur.

— Oui, une jolie petite fleur ; ici comment l'appelle-t-on ?

— Attendez : « la fleur et la maladie ont eu toutes deux un savant pour parrain ; l'une se nomme *syphilis* et l'autre *rhododendron* ; devinez maintenant le nom de cette charmante petite fleur.

— Ah ! répondit le sauvage, que le grand manitou envoie à mon frère des syphilis toujours fleuries et qu'il le préserve du rhododendron ! »

Ne riez pas ! cette déplorable transposition de la valeur phonique des deux mots a fait un tort immense à la santé publique :

Vous aurez beau prendre vos airs les plus tragiques pour dire à l'oreille de la jeunesse :

« Prenez garde à vos entraînements.... méfiez-vous de la.... syphilis !.... »

Une telle perspective est plutôt faite pour tenter que pour retenir une nature ardente et curieuse.

Mais si vous pouviez leur dire : « Gare au Rho-do-den-dron ! ! ! »

Les plus écervelés reculeraient épouvantés.

ANNONCES.

A VENDRE.

Un char de chasse en parfait état. — On prendrait également en échange un char de campagne. — S'adresser au bureau du journal. 47—2—1

Avis.

Le soussigné prévient l'honorable public qu'il vient d'ouvrir une **boulangerie** rue du Rhône, ancien magasin Patrone. — Il s'efforcera de mériter la confiance des personnes qui voudront bien se servir chez lui. 46-31

Maurice SPAHR.

M. GRAVIER médecin-dentiste, à Monthey, recevra à Martigny, le mardi 9 mai, hôtel CLERC.
45

Tænifuge genevois

4 fs. Guérison certaine en 2 heures ; facile à prendre sans aucun goût désagreable. **Marque de fabrique déposée.**

DÉPOT DANS LES PHARMACIES.

Dépôt général pour toute la Suisse :
Pharmacie F. Poppé, 9, rue du Mont-Blanc, à Genève.
(H3135X) 15m1

Au tirage passé du 20 février de la ville de Barletta le N° 37 Sie. 398 a gagné le grand prix de

100,000 francs.

Le prochain tirage aura lieu le **20 mai.** Mise fr. 5. — par billet. Prospectus gratis.

Adresser les commandes à
(H3515X)4-2 **C. Kling, Bâle.**

AVIS.

L'assemblée générale des Bourgeois de Sion est convoquée pour le 30 Avril prochain, à 1 h. après midi, à l'hôtel de ville, avec l'ordre du jour suivant :

1) Compte de 1881.
2) Budget de 1882.
3) Propositions diverses.

On peut prendre connaissance des comptes, jusqu'au jour de l'assemblée, chez M. Melchior Selz, caissier de la bourgeoisie.

Le Secrétaire FERD. DE PREUX. — Le Président, A. DÉNÉRIAZ.
44--3—3

Avis.

Le soussigné a l'honneur d'aviser le public qu'il vient d'établir une distillerie et fabrique de limonade à Martigny-Bourg. Dépôt de la grande Brasserie St-Jean, de Genève. — Bière en futs et en bouteille.

Maison recommandée pour la bonne qualité de ses marchandises et ses prix avantageux.

1-3-40 JOSEPH ROSSIER.

AVIS A L'EPARGNE.

LA BANQUE SUISSE DE FONDS PUBLICS

Genève, rue du Stand. 7,
vend des POLICES DE CAPITALISATION de
L'ASSURANCE FINANCIÈRE

Remboursables à 500 francs

dans le délai de 1 à 35 ans
au prix payé une fois pour toutes de **2 *francs*** la police et

UNE MENSUALITÉ DE 1 FRANC PAR POLICE

TIRAGE TOUS LES MOIS. — PROSPECTUS GRATIS SUR DEMANDE

3me TIRAGE

Liste des nos désignés au remboursement

dans la séance du Conseil d'administration tenue au siége social *le 12 avril 1882.*
Les porteurs de police étaient admis à assister à l'opération.

1796	11966	22136	32306	42473
3491	13661	23831	34001	44171
5186	15356	25526	35696	45866
6881	17051	27221	37391	47561
8577	18746	28916	39086	49256
10271	20441	30611	40781	87

***Le prochain tirage aura lieu le 7 mai* 1882** (H2860X)?1

EXPORT. COMP, FÜR DEUTSCH COGNAC COLOGNE s/ RH.

livre un ***produit Rhénan*** en qualité *identique* au Cognac français à des *prix bien plus bas.* Ne traite qu'avec le commerce. Pour échantillons s'adresser à notre représentant M. H. BAUMANN-BOOGER Bâle (H4072-2

VALEUR A LOTS

Fribourg ville	à fr. 12	par pièce
„ canton	„ 23 1/2	„
Neuchâtel	„ 17	„
Milan 1866	„ 11 50	„
„ 1861	„ 37	„
Venise	„ 23	„
Barletta	„ 30	„
Bari	„ 60	„

Envoi franco contre remboursement.
Jean HERMANN, Case 1720, Genève.
(c3335X)3—3

Chez Joseph ANTILLE, nég.

SION

Fables de Florian, fr. 1. — La Fontaine, fr. 1. 20. — Fénélon, 0. 70 c., — Poésies pour l'enfance, par Cargnac 0 70 c. — Aventures, Télémaque, fr. 1. 20. — Chronologie, politique et littéraire, fr. 1. 50. — Histoire de la Confédération suisse, Daguet, fr. 1. 20. — Flore valaisanne, Dangreville, fr. 3. — Morceaux choisis, Buffon, fr. 1. — Socialiste, La Vengeance du Médecin, 0. 50 cent. — Préservation personnelle, traité médical, fr. 2. — Animaux remarquables 50 cent. — Le Serment, 50 cent.

On reçoit en payement les timbres-poste.

A VENDRE

Un appartement situé à la rue de Conthey, composé de : chambre, cuisine, cave voutée, magasin et d'un buffet sous l'escalier.

S'adresser à Dominique Tarro, à Sion.

Aerztlich empfohlen
Eisenbitter
von
Joh. P. Mosimann
Recommandé par des médecins distingués

Ce ***Bitter ferrugineux*** est recommandé en Suisse par les principaux docteurs et agit avec efficacité pour combattre l'***anémie*** les ***digestions difficiles*** et la ***faiblesse du système nerveux.*** Prix de la bouteille avec mode d'emploi fr. 2 50.

Dans un emploi régulier une bouteille suffit pour deux à cinq semaines, suivant la constitution.

Dépôts : dans la plupart des pharmacies en Suisse, à Sion : PHARMACIE de QUAY. 37 ??-2

GUÉRISON radicale des maladies invétérées soit vices du sang et instantanées des maux de dents, traitement facile et par correspondance ; renseignements sérieux auprès des personnes qui ont suivi ce traitement. — S'adresser à . PENEY à SION.
28

A vendre
Un bon chien de garde.

S'adresser à Alexandre Spahr, à Sion.